

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS								MONTAUBAN			TOULOUSE	
ARRIVÉES A											(Arrivée)	
• ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BOIDEAUX	PERIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	Arrivées
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 10 Janvier.

COURS D'ASSISES DE LA SEINE

Affaire M^{me} Clovis Hugues Audience des 8 et 9 janvier.

C'est jeudi que M^{me} Clovis Hugues a comparu devant la cour d'assises de la Seine.

Dès six heures, une foule qui grandissait de minute en minute se pressait à la grille du Palais, du côté de la place Dauphine. Les curieux ont été déçus dans leur attente, car, à dix heures, au moment de l'ouverture des portes, la salle était déjà remplie par les amis et surtout les amies de la maison, que l'on avait fait entrer par l'entrée de la Chambre des appels correctionnels.

Des avocats, en grand nombre, ont dû faire comme le public et attendre sur les bancs de la salle des Pas-Perdus la sortie plus que problématique de quelque spectateur fatigué.

La cour est entrée en séance à onze heures et demie. A ce moment, de véritables hurlements se font entendre. On crie : « Assis ! » On frappe des pieds ; c'est un véritable scandale.

On regarde curieusement le père de Morin, qui se porte comme partie civile au procès. Il porte le costume des habitants de l'Auvergne et est assisté par M^e Angeli.

C'est M^e Gatineau qui défendra M^{me} Clovis Hugues.

L'avocat général Bernard est assis au banc du ministère public.

A midi un quart, M^{me} Clovis Hugues est introduite au milieu de la curiosité générale.

Elle paraît frappée de stupeur en apercevant cette masse compacte de spectateurs qui la dévorent des yeux.

L'accusée est pâle et consternée ; elle respire les sels d'un flacon. Sa toilette est simple ; elle est habillée de noir. Son chapeau de velours noir est couvert d'une voilette blanche qui donne à son teint mat une nuançe encore plus pâle.

M. le président lui demande ses nom, prénoms et âge.

L'accusée répond d'une voix ferme : Jeanne Royannez, femme Clovis Hugues, âgée de vingt-neuf ans.

Le greffier procède à la lecture de l'acte d'accusation :

C'est le 27 novembre dernier, un peu avant que midi sonnât aux horloges du Palais, que dans la salle des Pas-Perdus, avoisinant la place Dauphine, M^{me} Jeanne Hugues, née Royannez, déchargea les six coups de son revolver sur Morin.

Trois balles atteignirent la victime : une à l'omoplate, en y faisant une blessure légère ; une autre au cou, qui traversa le larynx et aurait sans doute suffi pour causer la mort ; la troisième au crâne, dont elle troua et fractura le pariétal gauche et la dure-mère, s'étant coupée elle-même et partagée en deux. C'est ce dernier projectile qui a tué Morin.

L'agonie a duré dix jours ; la victime est morte, en effet, à l'Hôtel-Dieu, le 7 décembre.

Plusieurs causes ont déterminé M^{me} Jeanne Hugues à cet acte de vengeance.

D'abord les accusations calomnieuses portées contre elle par Morin, employé de l'agence Clerget, qui a fourni, comme on sait, à M^{me} Lenormand, pour le procès en séparation qu'elle soulevait contre son mari, un rapport où il était dit que M^{me} Hugues avait eu avant son mariage, des relations plus ou moins intimes avec M. Lenormand, qui habitait alors la même maison qu'elle.

Puis les cartes postales et lettres anonymes reçues en grand nombre par M. et M^{me} Hugues, et répétant les mêmes accusations, cartes postales et lettres anonymes que M^{me} Hugues croyait envoyées et inspirées par Morin.

Trois fois déjà, avant le drame du 27 novembre 1884, M^{me} Hugues avait voulu se venger.

Une première fois, le 28 août 1883, sur M^{me} Lenormand, chez laquelle elle s'introduisit, armée d'un revolver ; ce fut son mari qui l'en empêcha en la saisissant par la taille et en l'entraînant au dehors.

Une seconde fois, le 1^{er} septembre suivant, sur Clerget ; ses amis l'en détournèrent.

Une troisième fois, le 29 octobre, sur M^{me} Lenormand ; celle-ci était mourante quand elle se présenta à son domicile ; il fallut cependant l'intervention d'un agent pour écarter M^{me} Hugues du lit de mort de cette pauvre femme, qui expira le 6 novembre.

Cependant la justice, donnant une première

satisfaction à M^{me} Hugues, condamna Morin, le 18 novembre 1883, pour faux témoignages, à deux ans de prison. Il en appela le 27, fut de nouveau condamné par défaut à la même peine le 19 mars 1884, interjeta encore appel et, le 27 novembre dernier, se présenta devant la cour en même temps que les époux Hugues.

C'est à la suite d'une remise de l'affaire à quinzaine qu'eut lieu le drame.

L'acte d'accusation conclut ainsi :

Le crime était flagrant et avait été prémédité. L'accusée l'avait depuis longtemps résolu, elle l'avait un instant suspendu, mais le 13 novembre, elle avait acheté un revolver et des cartouches ; pour en assurer enfin l'exécution, elle avait sans résultat recherché et épié sa victime ; elle l'a tuée le jour où elle s'est trouvée face à face avec lui.

Sans céder à un mouvement irréfléchi ou fébrile, elle a donné des propos délibérés, avec calme et sang-froid, la mort, dans l'intérieur même du Palais, à un homme placé à cette heure en quelque sorte sous la sauvegarde de la justice.

Dans les circonstances où il a été commis, ce crime est un véritable défi porté à la loi ; car l'accusée avait reçu des magistrats de son pays les satisfactions que pouvait réclamer son honneur offensé.

Celui qui l'avait outragée avait été flétri et condamné. La flétrissure morale qui l'avait frappée devait être portée à la connaissance de tous par de nombreux organes de publicité.

Acceptant l'arrêt de la justice, M. Clovis Hugues avait lui-même proclamé que la condamnation était suffisante et avait annoncé que, devant un regret et un aveu, il solliciterait de la clémence du chef de l'Etat une réduction de peine.

L'accusée, il est vrai, a prétendu qu'elle avait pu croire que Morin était l'auteur ou l'inspirateur des écrits anonymes qui avaient déversé l'outrage autour de son foyer.

C'est principalement pour tirer vengeance de ces infamies, elle l'a déclaré, qu'elle lui a donné la mort. A cet égard, l'erreur dans laquelle elle est tombée est manifeste, les écrits anonymes n'émanant pas de la main de Morin.

Ce dernier, à la vue de ces écrits, a tracé les mots suivants :

« Ce n'est pas mon écriture, c'est une méchante

personne, je ne puis dire qui. M. Clovis Hugues aurait dû m'en faire part. Je lui aurais assuré que non. Je suis innocent, innocent, Morin. »

Un expert l'a d'ailleurs constaté ; il suffirait, au surplus, de comparer les écritures pour s'en convaincre. Morin ne peut non plus être considéré comme en ayant été l'inspirateur ; les lettres et cartes postales anonymes ont été répandues et distribuées après, comme elles l'avaient été avant sa mort.

Cependant l'accusée n'a pas désarmé devant ces constatations de la justice.

Il aurait suffi, a-t-elle déclaré, à ses désirs de vengeance, que Morin ait été la cause indirecte de ces écrits.

En conséquence, Jeanne Royannez, femme Hugues, est accusée :

D'avoir, le 27 novembre 1884, à Paris, volontairement commis un homicide sur la personne du sieur François Morin.

Avec cette circonstance que ledit homicide volontaire a été commis avec préméditation.

M^{me} Clovis Hugues a écouté cette lecture avec le plus grand calme.

Le président fait l'appel des témoins. Au moment où il va procéder à l'interrogatoire de l'accusée, M^e Gatineau soulève un incident :

Incident.

M^e Gatineau. — Je demanderai à la cour de lui donner lecture de deux lettres :

L'une sous une signature fautive « Gérard » est adressée au père de Morin ; on lui dit que son fils a été « lâchement assassiné par une femme de mauvaise vie, et qu'il peut réclamer à la justice 100,000 fr. de dommages-intérêts qui lui seront certainement accordés. »

L'autre lettre est de M. Gérard, avocat, dont on avait emprunté le nom, et elle est adressée à M^e Gatineau. Il apprend à ce dernier que le père de Morin s'est présenté chez le procureur de la République pour lui demander quelles pièces lui étaient nécessaires.

M^e Gatineau fait remarquer quelles passions se remuaient au tour de sa cliente. L'écriture de la fautive lettre Gérard est la même que celles de certaines cartes postales si infâmes que nous ne pourrions pas même les lire à l'audience, ajoute le défenseur.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(9)

JUANA

PREMIÈRE PARTIE

Ce chant bas et lent calma les nerfs agités de l'enfant ; peu à peu ses paupières s'appesantirent, s'ouvrirent, se fermèrent de nouveau, puis elle s'endormit profondément.

Alors M^{me} Sleaford se leva en bâillant.

— La voilà partie, et ce n'était pas chose facile... Chut !... minuit !... Je croyais être là depuis six heures. Cette petite coquine de Juana est-elle de retour ?... Il est probable que non. Je me demande comment elle ne meurt pas de la fièvre en couchant ainsi dehors.

Elle jeta un dernier regard sur la fillette endormie.

— Elle dort bien, murmura-t-elle.

Elle prit la lampe, sortit de la chambre, ferma la porte doucement, et monta sous les toits pour rejoindre sa sœur endormie.

La vieille maison était plongée dans le silence. Dans la cuisine, les cris-criés s'en donnaient à cœur joie ; dans le salon, les rayons de la lune venaient éclairer les cheveux blancs et le visage pâle de la petite héritière égarée.

Au dehors, les arbres s'agitaient et bruissaient sous la brise de la nuit et les étoiles lançaient leurs feux brillants au milieu du mystérieux si-

lence des premières heures du matin.

Une !... Deux !... Trois !...

Olga Ventnor s'éveilla en sursaut.

C'était le coucou hollandais de la cuisine, qui venait d'annoncer bruyamment l'heure.

Olga s'éveilla avec un frisson et tressaillit de terreur en s'apercevant qu'elle était seule, que Laure était partie, que la lumière avait disparu, que le pâle et solennel éclat de la lune remplissait la chambre, et que la voix stridente et sonore de l'horloge sonnait trois heures.

Oh ! s'il était possible d'entendre le pas furtif de son cousin Franck, regagnant sa chambre en ce moment ! Oh ! Jeannette... Laure... quel-qu'un... autre chose que cette chambre silencieuse, spectrale, éclairée par la lune !...

Chut !...

Elle n'est pas seule ; là-bas, dans un coin, près de la cheminée est accroupie une fille ramassée sur elle-même, les genoux relevés et les bras croisés.

Avec une netteté effrayante, elle la voit avec ses cheveux épars, son visage amaigri et ardent, ses pieds et ses jambes nus.

Elle l'a déjà vue quelque part.

Les rayons de la lune donnent en plein sur elle... Ses yeux sont ouverts et brillent comme des escarboucles ; cette effrayante créature se tient parfaitement immobile et regarde devant elle.

Olga aussi demeura couchée, immobile, paralysée par la terreur, respirant à peine, muette et glacée d'une frayeur mortelle.

La jeune fille s'agite enfin, se secoue, se tourne vers le lit, et se lève lentement.

Le cœur d'Olga cesse de battre, elle n'a pas de voix pour crier, toutes ses facultés sont absorbées dans une seule occupation : elle observe.

L'apparition murmure d'une voix étouffée :

— Je le ferai !... oui, je le ferai ! Quand on devrait me pendre... Quand on devrait me faire mourir sous les coups de fouet ! Je la hais... Je l'ai toujours détestée... Je les déteste tous, mais elle, encore plus que tous les autres. Je n'aurais jamais espéré avoir une occasion semblable, et puisqu'elle est là, endormie, je vais le faire !... le faire !... le faire !...

Elle s'avance vers le lit sur la pointe des pieds, l'éclair de l'acier brille.

Est-ce un couteau ?

Elle est au but... elle étend une de ces longues mains maigres, saisit une poignée des cheveux flottants.

Le visage plein de méchanceté, les yeux étincelants, les cheveux en désordre ne sont plus qu'à trois pouces d'Olga.

Mais d'un bond l'enfant saute du lit, se précipite comme une folle à travers la chambre ; ses cris retentissent au milieu du silence, elle ouvre la porte et va tomber inanimée dans le corridor.

VI

Juana était âgée de douze ans ; mais si la méchanceté, la haine, l'envie, toutes les passions mauvaises peuvent avancer l'âge d'un enfant, Juana était femme.

Depuis longtemps elle était battue ; souvent on l'envoyait au lit avant la soupe du soir ; mourir de faim dans une mansarde ou dans un cellier, être exposée au soleil ardent des après-

midi d'août, aux Apres brises de janvier, lui était indifférent ; forcée de travailler depuis l'aube jusqu'à minuit, habituée à marcher les pieds nus, dans la boue ou dans la neige, sans cesse rebutée, injuriée, frappée, Juana ne connaissait pas autre chose de la vie, à son âge, que l'amertume.

Laure et Lise étaient bien vêtues ; elles flânaient, elles dansaient ; Juana seule devait s'acquiescer des soins du ménage.

Elle connaissait la charmante légende de Cendrillon, et, bien souvent, elle soupira après une marraine qui viendrait à son secours.

Et puis Cendrillon était belle... mais elle ? Ses cheveux rouges, son teint rousselé, ses jambes osseuses, la rendaient ridicule.

Elle était née pour vivre dans la cendre ; dans la cendre elle mourrait.

Ces pensées hantaient confusément sa jeune imagination, mais elles ne laissaient d'autre trace que l'amertume.

Son maître racontait souvent qu'il l'avait ramassée dans un ruisseau.

Que ne l'avait-il laissée mourir !

Sa mère ?... inconnue ; son père ?... il n'en avait jamais été question.

Le fermier l'avait trouvée, élevée, et il lui paraissait tout naturel qu'elle fût devenue son souffre-douleur.

Un singulier homme, d'ailleurs, que ce Sleaford ; jamais personne n'avait pu savoir d'où il venait lorsqu'il s'installa à la ferme.

Il ne travaillait pas ; il pêchait, il chassait, il buvait, il se battait, il avait une réputation bien établie de brute, et, cependant, malgré son oisi-

Je dépose ces lettres sur le bureau de M. le procureur général. J'ai voulu faire voir, au moment de la constitution de la partie civile, que cette constitution a été précédée d'un faux.

M^e Angeli, avocat de la partie civile, proteste avec force. Rien n'a été plus simple, plus irréprochable que la manière dont M. Morin père s'est constitué partie civile.

M. le président. — Du reste ceci ne peut avoir aucune influence sur la constitution de la partie civile.

M^e Gatineau. — Le jury appréciera le côté moral.

Interrogatoire de M^o Clovis Hugues :

D. Vous vous reconnaissez l'auteur du meurtre commis, le 27 novembre, sur François Morin, au Palais de Justice ?

R. Oui, monsieur.

D. C'est dans un but de vengeance que vous avez commis ce meurtre ; veuillez vous expliquer.

R. Vous savez où cette affaire a pris sa source. C'était M. Lenormand qui se séparait de sa femme qui a tout causé ; vous savez quelles sont les infamies dont j'ai été victime de la part de Morin, et à un certain moment, je résolus de le tuer.

D. A quelle époque ?

R. Dès le 13 novembre 1884, quand je reçus l'assignation de Morin pour la chambre des appels.

L'acte d'accusation raconte mal cette affaire.

Je ne pouvais pas me faire à l'idée de venir m'asseoir auprès de cet homme devant la justice et je me décidai à le tuer. J'embrassai mes enfants le 27, je les conduisis dans ma famille ; je me rendis avec mon mari au Palais de Justice.

D. Il paraît même que vous étiez si décidée que vous aviez fait un petit paquet d'effets, vous attendant à être conduite en prison.

R. Ce détail est parfaitement exact. Quand je me rendis au Palais, j'avais l'idée de tuer Morin.

On a dit dans l'acte d'accusation que j'avais laissé passer Morin devant moi quand je tirai sur lui au Palais. Morin s'est mis en face de moi, il m'a toisée, suivait son habitude, il m'a narguée. J'ai tiré sur lui en face.

D. Mais vous l'avez poursuivi à coups de revolver ?

R. Pas du tout, j'ai tiré sur lui à bout portant les six coups de revolver.

D. Vous étiez calme.

R. J'avais un calme factice.

D. Un témoin a dit que vous étiez droite et immobile comme une statue.

M. le président donne lecture à MM. les jurés d'un passage de l'enquête faite sur M. Lenormand. On dit que M^o Royannez a été la maîtresse de M. Lenormand, et on y parle de prétendues familiarités, des baisers envoyés, des embrassades au bas de l'escalier.

L'accusée répond à ses allégations et dit :

Mon premier mouvement, lorsque nous apprimes ces infamies à Marseille par une lettre de M. Lenormand, fut de venir à Paris.

Mon mari voulait mépriser ces imputations ; il avait eu déjà un duel malheureux, et il lui répondait d'avoir une nouvelle affaire. Il était donc d'avis d'étouffer cette affaire.

Tel n'était pas mon avis. Je tenais à voir M^o Lenormand, et je me rendis chez elle dès mon arrivée à Paris.

Cette dame me dit quelle était étrangère à tout cela ; que, d'ailleurs, M. Lenormand avait eu tant de maîtresses, qu'une de plus ou de moins, cela n'y faisait rien.

Je lui répliquai que, pour moi, il ne m'était pas indifférent d'être accusée d'avoir été la maîtresse de M. Lenormand. Cette dame ajouta : « Que voulez-

vous, ma petite, qu'est-ce que cela, un amant ? ce n'est rien. Vous vous fâchez pour peu de chose. »

« Laissez cela, mon enfant, ne cassez pas trop d'œufs dans cette affaire. »

J'avais un revolver, j'allais m'en servir lorsque mon mari m'en empêcha.

L'accusée rentre ensuite dans tous les détails concernant l'agence Clerget et le procès en diffamation que les époux Clovis Hugues firent à Morin.

Morin fut condamné à deux ans de prison, continue l'accusée, mon mari voulait lui faire diminuer sa peine s'il se rétractait loyalement et s'il reconnaissait qu'il s'était trompé.

Mais Morin s'y refusa obstinément, comme pour faire croire que tout ce qu'il avait dit était vrai et fondé.

Messieurs les jurés, vous me condamnez si vous me croyez coupable, mais vous comprendrez la situation d'une honnête femme, qui ne demande qu'à vivre tranquillement entre son mari et ses enfants, et dont on trouble le repos par de telles cartes postales salies des plus grandes infamies !

M. le président. — Il ne faut pas oublier que vous étiez munie d'un revolver quand vous vous êtes présentée chez M^o Lenormand ; vous en aviez un quand vous vous êtes présentée chez Clerget.

M. le président, s'adressant à MM. les jurés : Les cartes postales renfermaient de telles horreurs, qu'il n'est pas possible de les lire dans une audience. On reproche à M^o Clovis Hugues tous les vices qui sont dans la nature et même contre la nature.

Il y en a eu trois qui ont été écrites après la mort de Morin. Je lirai deux ou trois lettres anonymes.

Dans ces tristes missives on plaisante le mari sur le penchant amoureux de sa femme, on lui conseille de ne plus remuer cette affaire qui le rend si ridicule, etc.

Il y a une lettre dans laquelle on engage M. Clovis Hugues à faire enfermer sa femme à la Salpêtrière, dans l'espérance que l'air de la campagne calmera ses nerfs irrités.

Les éphémères les plus impures sont prodiguées à M^o Clovis Hugues dans ces lettres.

D. Vous convenez, madame que le jour même que vous avez reçu l'assignation, c'est-à-dire le 13 novembre, vous avez acheté un revolver ?

R. Oui, monsieur, j'en conviens.

D. Est-il vrai que votre mari avait voulu faire diminuer la peine de Morin par le chef de l'Etat s'il faisait une rétractation ?

R. C'est vrai : cette peine m'avait paru forte. Qu'est-ce que je voulais ? un démenti public donné par les tribunaux. La presse de toutes les nuances m'avait rendu justice.

Je n'avais plus rien à demander. Mais il a voulu renouveler l'insulte, la perpétuer...

Et les cartes postales contenant ces infamies et son attitude à mon égard le 27 novembre !

D. De quelque manière que vous considérez cette affaire, le ministère public vous dira que vous avez commis un assassinat.

R. Et moi, est-ce qu'il n'a pas voulu m'assassiner moralement ? Est-ce qu'il n'a pas voulu me tuer dans mon mari, dans mes enfants, dans ma famille ?

D. Pourquoi avez vous tué Morin ?

R. J'ai tué Morin, diffamateur et calomniateur après sa condamnation.

Il me salissait toujours ; je ne pouvais pas poursuivre perpétuellement Morin par des procès, je voulais en finir avec lui, et encore une fois, j'ai tué Morin diffamateur et calomniateur après sa condamnation.

Si Morin était resté en repos après sa condamnation, il existerait encore.

S. Je l'ai supprimé, c'est parce que cinq mois après il recommençait ses infamies. (Agitation dans la salle).

N. le président. — Enfin Morin avait été frappé parla justice.

I. Morin a pris d'abord la fuite ; cinq ans après il serait revenu en France continuer ces diffamations.

Morin ne pouvait pas changer : il était malhonnête homme, il serait resté malhonnête homme.

D. Vous attribuez ces cartes postales à Morin ?

R. A Morin ou à ses amis.

B. Quant à lui, il a nié sur son lit de douleur à l'Hôtel-Dieu.

On lui a demandé s'il avait écrit ces cartes et ces lettres ; il a fait un signe négatif de la main.

Il a ensuite écrit au crayon une protestation d'innocence.

Vous voyez, accusée, qu'avant de mourir, Morin a déclaré qu'il était étranger à ces cartes, et vous l'avez jugé, condamné et exécuté.

R. Mais je n'en savais rien ; cependant je les croyais écrites, sinon par lui, du moins sous son inspiration.

Tant que vous ne me prouvez pas le contraire, je continuerai à soutenir qu'il en était l'inspirateur. (Agitation nouvelle).

Je ne pouvais pas m'exposer à rencontrer cet homme dans les rues de Paris et me voir insulter par lui. S'il ne m'avait pas conduite devant la cour d'appel, rien ne serait arrivé.

D. Tout cela et tant d'autres choses ne peuvent vous justifier d'avoir voulu tuer un homme.

R. Mais, encore une fois, depuis quinze mois, il m'assassinait.

D. Vous avez accompli un acte de vengeance. Vous avez déclaré dans l'instruction que vous ne trouveriez le repos que quand vous auriez tué cet homme.

R. Oui, monsieur, je l'ai dit et j'ai voulu recouvrer ma tranquillité.

D. Vous avez parlé de vos douleurs morales, mais rappelez-vous les souffrances physiques endurées par Morin sur son lit de douleur.

R. Mais lui avait d'abord causé les miennes ; il s'acharnait sur moi sans se lasser.

L'interrogatoire est terminé.

Le président fait remarquer que rien n'autorisait, dans les faits à présent connus du jury, l'assassinat commis le 27 novembre dernier.

M^o Octave Bernard, avocat général, a rendu hommage à l'honorabilité de M^o Hugues, mais il a insisté sur ce point qu'elle avait obtenu pleine justice des tribunaux et n'avait rien à réclamer de plus.

Il a demandé qu'elle soit condamnée, quitte à recourir plus tard à la clémence du président de la République.

M^e Gatineau, avocat de M^o Clovis Hugues, a demandé l'acquittement pur et simple de sa cliente.

Verdict. — A l'audience de nuit, le jury a rendu son verdict à deux heures du matin. M^o Hugues a été acquittée.

L'accusée a été condamnée par la cour à deux mille francs de dommages-intérêts envers le père de Morin qui s'était porté partie civile.

Informations

Le *National* rapporte ainsi une conversation qu'on a de ses rédacteurs a eue avec le général Campenon :

Mais les esprits ne sont pas sociables, ils ne semblent jamais avoir grand chose à dire, et, peut-être, cela vaut-il mieux.

Les nuits pluvieuses, elle dormait dans le vieux moulin.

Après des scènes plus violentes que les autres, elle y passait quelquefois plusieurs jours, se nourrissant des baies, et lorsqu'on la retrouvait et qu'on l'obligeait de revenir, elle paraissait réduite à l'état de squelette.

Plus d'une fois, elle s'était assise les yeux fixés sur l'eau verte et fangeuse jusqu'à ce que le désir de s'élever dans ses profondeurs et de mettre ainsi fin à ses maux, fût devenu presque irrésistible.

Le vieux Gilbert Sleaford serait trop content, — pensait-elle. — Je veux vivre pour lui cracher à la figure.

Et, chose triste à dire, c'était là le seul motif qui, plus d'une fois, avait empêché la malheureuse créature de se suicider.

La tentation était très forte chez elle ce soir-là, mais ce n'était pas Gilbert Sleaford qui était l'objet de sa colère vindicative et contenue.

C'était Olga Ventnor.

Elle était tellement habituée aux jurons et aux coups du premier qu'elle ne s'en inquiétait pas autrement.

Mais mille démons semblaient s'être éveillés en elle, depuis qu'elle avait vu l'enfant aux beaux cheveux blonds et à la robe richement brodée.

C'est pour celles-là que les fées descendent sur la terre, c'est pour elles que la baguette magique agit, qui dansent avec le prince Charmant,

Je n'ai pas un seul instant été en désaccord avec mes collègues. Tant que j'ai fait partie du ministère, je les ai secondés consciencieusement. Le jour où j'ai cessé de partager leurs vœux, je me suis retiré.

J'étais entré aux affaires dans des conditions nettement déterminées : nous devions prendre le Delta. La chose était possible, elle a été complètement réalisée.

Malheureusement, quelque temps après survenait l'incident de Bac-Lé ; il fallait faire respecter le traité de Tien-Tsin, donner une leçon à la Chine et venger nos morts ; je me suis associé de tout cœur à cette politique ; on m'a demandé pour cela des renforts, je les ai fournis ; on a voulu 5,000 hommes, je les ai donnés ; s'il eût été nécessaire d'en donner à ce moment 20,000, je ne les aurais certainement pas refusés ; car je considère, en effet, la question comme bien supérieure à une question de renforts. A qui ferait-on admettre que je crois la mobilisation compromise parce que l'armée comptera 5,000 ou 10,000 hommes de moins ?

Ce n'est pas cela qui m'a décidé. J'ai quitté le ministère le jour où il a été convenu que se conformant aux indications de la Chambre, on ne s'en tiendrait plus au programme primitif. Je n'ai pas eu de devoir m'associer, pour des raisons absolument personnelles, à la politique qu'on allait inaugurer. Je ne veux pas endosser la responsabilité d'immobiliser au Tonkin 30,000 hommes, plus d'un corps d'armée, dans un pays où les hommes s'usent en deux années.

J'ai déclaré, en toute loyauté, au président du conseil que je ne pouvais pas le suivre sur ce terrain, que je ne partageais pas ses vœux, et que, ne voulant pas être un obstacle à sa politique et à celle du Parlement, je me retirais.

Voilà la vérité ; ce n'est qu'une question d'appréciation sur les conséquences militaires de la campagne dans l'extrême-Orient.

On lit dans le Temps :

Conformément à ce qui a été décidé en conseil des ministres, le ministre de la guerre a pris officiellement la direction des affaires au Tonkin.

Les dépêches du service du général Brière de l'Isle, arrivées aujourd'hui, lui ont été transmises pour la suite à donner.

La guerre, a la direction de tous les services au Tonkin, opérations militaires, ravitaillement, hôpitaux, casernement, etc. La marine reste chargée des affrètements et de tous les transports qui seront réclamés par le ministère de la guerre.

Elle conserve la direction des opérations militaires à Formose.

A dater d'aujourd'hui, toutes les dépenses sont ordonnées par le ministre de la guerre.

Du même journal :

Le successeur de M. le général Lewal, au commandement du 17^e corps, ne sera pas désigné avant le mois de février prochain. A cette époque, cinq commandants de corps d'armée arriveront à la fin de leur période triennale et devront être remplacés.

MM. les généraux Thibaudin et Blot seront, à ce moment, pourvus de commandements.

Confit franco-chinois. — Nous pouvons affirmer qu'après s'être rendu compte de la situation de l'armée, le général Lewal a décidé qu'on n'enverrait pas plus de 12,000 hommes de renforts au Tonkin. Il n'enverra pas non plus de général en chef. Le commandement restera tout entier au général Brière de l'Isle.

l'épousent, et vivent heureuses ensuite.

C'est là ce qu'elle aurait dû être et ce qu'elle ne serait jamais.

Toutes les belles choses, les richesses, les dons féeriques sont pour cette petite tête bouclée et favorisée des dieux.

Pour elle... les coups de fouet, la pitance des porcs, les guenilles, le pain moisi, les affreux cheveux rouges.

Arrivée à la mare, elle s'y assit sur une pierre plate, près de l'eau.

La solitude était complète, la lune brillait dans un ciel sans nuages, l'eau était noire, calme, solennelle...

Le vieux moulin jetait de longues ombres sinistres et mystérieuses...

A peine un souffle de vent...

Quelques grenouilles coassaient d'une façon lugubre dans les profondeurs verdâtres.

C'était tout.

Juana se tenait assise dans son attitude favorite, les genoux relevés, le menton entre ses mains, les yeux fixés vers l'infini, devant elle.

Une pensée, une seule, s'était emparée d'elle, sa haine pour cette belle petite héritière avec son visage vermeil et ses longs cheveux blonds, elle la tuerait si elle le pouvait, de la meilleure grâce du monde ; en ce moment, elle souhaitait devenir une petite meurtrière.

A. FLEMING.

(A suivre).

veté et ses dépenses, il possédait de l'argent ; ses filles portaient des toilettes relativement élégantes, et une sorte d'élégance grossière régnait chez lui.

On n'avait jamais pu éclaircir le mystère qui l'entourait.

Il avait bien laissé deviner une fois, dans un élan d'expansion bachique, qu'il exerçait un grand pouvoir sur une haute personnalité de la contrée, mais il avait bientôt arrêté ses confidences.

Brutal, emporté, grossier, il n'avait épargné Juana que sur les prières de ses fils et de ses filles.

Depuis longtemps, l'enfant trouvée eût été tuée ; mais, comme elle était en somme utile, les Sleaford avaient un intérêt suffisant à sa conservation.

Lorsqu'elle avait quitté précipitamment la ferme, la lune brillait de tout son éclat.

Juana leva les yeux pour la regarder, les mains jointes, les dents serrées, les yeux embrasés du feu de la colère et de la haine, les épaules rougies et zébrées par les coups de fouet qu'elle avait reçus.

Elle adressait ainsi un muet appel au ciel contre la brutalité et la cruauté de la terre... A ce ciel dont elle ne connaissait rien, si... qu'on jurait par lui.

Elle erra longtemps devant elle... sans pleurer. Elle pleurerait rarement.

Le silence, la fraîcheur, la beauté de la nuit la calmaient.

Il lui importait peu de la passer dans la luzerne humide ou sous un arbre... elle y dormait

plus souvent l'éto que nulle part ailleurs.

Elle prit un sentier connu ; il la conduisit à son lieu favori de rêverie, comme l'appelaient les jeunes Sleaford.

C'était peut-être l'endroit le plus laid, dans un rayon de vingt milles.

On l'appelait la Mare Noire.

Un vieux moulin abandonné, tombant en ruines, s'élevait près de là ; l'eau de l'étang, stagnante, boueuse, dégagéait une horrible odeur.

Ce lieu était désolé en plein jour ; la nuit, il était horrible et lugubre.

Un sentiment particulier l'attirait là ; l'endroit était triste comme elle ; laid, évité par tout le monde, également comme elle.

La mare Noire était sa seule amie.

Naturellement, le moulin en ruines était hanté. Les cierges mortuaires y brûlaient, on y entendait des cris, il était habité par toute une colonie d'esprits.

Les esprits ne se battaient jamais, ne juraient jamais, ne jetaient jamais de bâtons à la tête des gens... ils ne faisaient rien de tout cela et se contentaient d'errer la nuit, couverts de lin-cieux, ou de pousser des cris pour effrayer les gens.

Les seuls cierges mortuaires qu'elle eût jamais vus étaient des vers luisants, les seuls cris, le hululement d'un hibeau attardé.

Les spectres couverts de lin-cieux n'apparaissaient jamais devant elle.

Quelquefois, quand elle se sentait exceptionnellement repoussée, elle aurait été très aise que quelques-uns d'entre eux fussent venus lui tenir compagnie.

Ecusson français insulté. — On lit dans la France : dans la soirée de dimanche 28 décembre, l'écusson placé sur la porte du consulat de France à Riga, a été arraché, foulé au pied, brisé et finalement suspendu à un arbre.

Les auteurs de cet attentat sont des allemands qui ont voulu faire une démonstration contre la France.

Un drame au « Cri du peuple » Les frères Ballerich, un commissaire de police et un autre officier de paix, dont la mère fut assassinée à Grenelle, exaltés par les attaques du Cri du peuple, ont pénétré violemment, jeudi, à onze heures du soir, dans les bureaux de ce journal M. Duc, rédacteur, blessé d'un coup d'épée, a tiré un coup de revolver et a blessé M. Norbert Ballerich; les autres rédacteurs étant survenus, ont désarmé les frères Ballerich.

M. Norbert Ballerich a été transporté à l'hôpital Saint-Louis. Sa blessure n'est pas très grave.

M. Charles Ballerich, dont l'exaltation continue, a été conduit à l'infirmerie du dépôt. Une enquête est ouverte.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Société des Etudes du Lot.

Reprenant une vieille tradition, interrompue depuis deux ans, la Société des Etudes du Lot s'est réunie, le jeudi, 8 janvier dans un banquet où n'ont cessé de régner la plus grande courtoisie et la plus aimable confraternité.

Les deux directeurs semestriels, le secrétaire général, la plupart des membres des diverses commissions et un certain nombre de sociétaires assistaient à cette fête de famille.

A la fin du repas, servi par M. Taillade, avec son succès accoutumé, la parole a été donnée aux divers orateurs. Parmi les speechs qui ont été prononcés, nous avons principalement remarqué un touchant souvenir à M. Léon Lacaze, l'éminent correspondant que la Société vient de perdre; un toast à la santé de M. Léon Valéry, le poète distingué, qui fut le président de la Compagnie quand elle s'organisa, et de M. Paul Lacombe, inspecteur général des services administratifs, le traducteur de Te Igittur; et le vœu émis par un membre pour que la Société des Etudes publie au plus tôt, dans ses Bulletins, les manuscrits de la Bibliothèque, la chronique de Foulhiac et l'histoire de Salvat.

Avec une unanimité charmante, on a bu aux présents et aux absents, au passé et à l'avenir.

Le doyen de l'Assemblée, l'infatigable M. Malinowski, a raconté ensuite avec son ardeur toute juvénile et sa verve ordinaire, une nouvelle fredaine de l'Estudiantina cadorcienne au 18^e siècle. Son récit, semé de traits piquants et de joyeuses réflexions, a égayé tout le monde et a été fort applaudi.

Les causeries, toutes de circonstance, toutes ayant pour objet le développement de la Société, les améliorations à y introduire, se sont continuées pendant plus de deux heures, et on s'est enfin séparé, mais à regret, et en se disant : Au revoir, à l'an prochain !

C'est une bonne soirée, et dont tous les assistants garderont la douce mémoire.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 22 décembre 1884. Présidence de M. COMBARIER, directeur.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Pouzergues, secrétaire général, dépose les publications reçues, entre autres : Le Feu-Follet, n° 73, du 15 décembre, renfermant un article intitulé : La tombe de Valentin.

M. Baudel fait hommage à la Société de 11 brochures : 1° Comptes-rendus, faculté de droit, sciences et lettres de Douai, années 1865-67-72-73-74-75-76-77 ; 2° Quelques mots sur le procédé Solvay, par M. J. Offret, professeur de physique au lycée de Douai ; 3° Ecole spéciale d'architecture, discours d'ouverture 1879-1880 ; 4° Leçon d'ouverture à la faculté de Douai, par M. Calixte Accarias, 1835.

M. le Secrétaire général lit son rapport annuel sur les travaux de la Société en 1884.

M. Combes, rapporteur du conseil d'administration, donne connaissance des recettes et dépenses du budget de la Société pour 1884 et du projet de budget pour 1885.

M. le président présente un magnifique herbier déposé par M. Duc, pharmacien à Cahors. Il signale également l'envoi d'un oiseau de la famille des grimpeurs transmis par M. Bénech, médecin à Tour-de-Eaure, de la part de M. Léon Mouville, tacheron.

M. le président remercie, au nom de la Société, ces diverses personnes de leurs hommages gracieux.

M. P. de Fontenilles continue sa lecture d'un budget de la ville de Cahors en 1684.

Ce document sera analysé dans le procès-verbal d'une séance postérieure.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire, F. LAROUSSE. Le président, COMBARIER.

Les obsèques de M. Lacaze.

Mardi matin, son corps était transporté de Cahors à Moissac, pour y être inhumé. Un nombreux personnel des chemins de fer de l'Etat avait eu à cœur de lui faire cortège et de rendre ainsi hommage à sa science, à son caractère et à sa fin prématurée.

Plusieurs de ses camarades de Cahors l'avaient accompagné et l'un d'eux, M. Couvrat-Desvergues, ingénieur distingué, en résidence à Cahors, a voulu laisser tomber un adieu suprême sur le caveau entr'ouvert. Nous regrettons de n'avoir pas en nos mains le discours qu'il a prononcé. M. Couvrat, d'une voix dont l'émotion communicative a pénétré tous ceux qui l'écoutaient, nous dit quelle volonté forte, quelle lucidité d'intelligence, quelle promptitude d'esprit à tout saisir il avait fallu à Lacaze, pour se rendre familière l'austère science des mathématiques transcendantes; il dit qu'elles avaient été ses conceptions, et le coup d'œil qui lui avaient fait produire sa part des beaux ouvrages d'art et des beaux tracés de chemins de fer qui ornent et qui sillonnent le département du Lot. Il nous dit, qu'après l'avoir accueilli comme ingénieur parmi eux, ses collègues l'avaient estimé et aimé comme un de leurs camarades. Il le montre enfin comme un exemple, à l'élite des conducteurs qui aspirent à grandir comme il l'avait fait. Puis il lui dit son adieu en termes vraiment touchants.

Nous n'avons plus rien à ajouter à cette analyse, bien incomplète du discours que nous avons entendu. (Journal de Moissac)

Société orphéonique.

Incessamment, la Société orphéonique de Cahors donnera, dans la salle du théâtre, son premier concert annuel, dont la date sera ultérieurement fixée.

Enseignement secondaire de jeunes filles.

M^{lle} Noémi Frézals, de La Madeleine, qui avait obtenu une bourse d'enseignement primaire supérieur à l'école de St-Céré, a été nommée boursière de l'Etat au collège de jeunes filles de Vic-Bigorre.

Un de nos jeunes compatriotes, M. Paul Valat, de Montcuq, ancien élève du Lycée de Cahors vient d'être nommé interne des hôpitaux de Paris, après un remarquable concours.

Foire de Duravel.

Le succès des nouvelles foires de Duravel dépasse vraiment toutes les espérances.

Samedi dernier, 3 janvier, dans une saison où les affaires sont généralement peu actives, on a compté sur le champ de foire plus de 400 paires de bœufs; dont 151 paires appartenaient à des propriétaires étrangers de la commune et près de 1400 moutons, dont 1073 venaient des communes environnantes. Les transactions ont été assez importantes. Les marchands, les négociants, les propriétaires peuvent venir en toute confiance à ces foires tenues le premier samedi de chaque mois : ils trouveront réunis en grand nombre des bestiaux de toute espèce et de toute valeur, et des produits agricoles de toute nature.

Veillez agréer, etc. Pour le Maire de Duravel, G. JOUBERT.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M^{me} DALBRET

Spectacle de Dimanche 11 janvier.

FUALDÈS

Drame en 5 actes et 8 tableaux.

Revue Agricole

La Crise agricole.

Il est malheureusement évident qu'il existe en France un malaise général occasionné en grande partie par le phylloxéra. Ce fléau a tari la source de la fortune agricole, qui allait ensuite alimenter l'industrie et le commerce. On a proposé plusieurs remède à cette crise; il est de notre devoir de rechercher s'ils ne sont pas pires que le mal. Si on y regarde de bonne foi, les produits de première nécessité ne sont pas déjà si bon marché.

A quoi sert l'épargne du paysan, qui paye l'impôt sans se plaindre; car il n'est guère consulté, lui. Il en augmente son patrimoine. S'il tire moitié moins de sa récolte et que la terre vaille moitié moins, cela revient pour lui au même : il s'enrichit, parce qu'il est infatigable. Deux bonnes récoltes de froment l'ont d'ailleurs un peu dédommagé des désastres occasionnés par la maladie de la vigne. Le seul qui est à se plaindre, c'est le grand producteur.

Autrefois un petit propriétaire achetait pour 600 francs une paire de bœufs; il en fait 1,000 aujourd'hui; un bœuf valait 20 francs, il en vaut aujourd'hui 40; le bon vin se vendait 25 francs l'hectolitre, il a doublé; s'il monte encore, qui pourra en boire ?

Dans mon propre intérêt et dans celui de plusieurs autres, il vaudrait mieux que le blé fût à 30 francs l'hectolitre, le vin à 75 francs, le veau de lait à 200 francs, le bœuf à 75 francs. Mais il faut bien avoir pitié du consommateur, et d'ailleurs quand nous allons à notre tour chez le boucher, le boulanger et l'épicier, nous avouons que tout est très cher et que l'habitant des villes, obligé d'acheter même le persil, doit dépenser beaucoup d'argent.

La crise, dit-on, sera conjurée par quelques centimes de droit par kilogramme sur le blé et le bétail. Tout praticien sérieux et homme de cœur dira le contraire.

D'où vient-elle, cette crise? du phylloxéra d'abord; ensuite de cette avalanche de travailleurs paresseux qui émigrent dans les grandes villes; de ces paysans enrichis et gonflés d'orgueil, qui éloignent leurs enfants de l'agriculture pour les lancer dans les fonctions publiques, enfin et surtout il n'est pas possible que la progression si rapide qu'on remarquait depuis quelques années, dans les fortunes rurales continuât sans se ralentir.

Le gouvernement soucieux des intérêts généraux, ne se laissera pas prendre au piège qui lui est tendu; il tiendra compte de l'opinion d'un grand financier bien connu, et aussi de notre opinion à nous, qui sommes les masses et qui arrosons tous les jours la terre de la sueur de nos fronts, le meilleur des engrais. Il continuera à accorder des encouragements matériels et surtout honorifiques aux praticiens qui contribuent par leurs enseignements répandus autour d'eux à la reconstitution des vignobles par les plants étrangers.

Enfin les mesures qui me paraissent devoir conjurer la crise sont les suivantes :

Les reboisements des terrains en non-valeur source de fortune à venir.

Le développement de l'outillage agricole. Moins de facilité dans les grandes usines pour l'embauchage des ouvriers qui désertent l'agriculture.

La sévérité à réprimer dans de justes mesures les grèves dont les meneurs sont presque toujours des ouvriers paresseux et débauchés.

Enfin les encouragements les plus larges possibles aux commerçants qui font leurs achats en France et non à l'étranger.

Le tout sans toucher aux traités internationaux.

Tels sont les seuls moyens de préserver les populations pauvres du retour des discordes révolutionnaires et de la famine où on voudrait les ramener.

J. DELONCLE, Chevalier du Mérite Agricole, Lauréat des Concours du Lot en 1873 et 1884.

Le célèbre Calvayrac dit l'Homme-Gazelle, frère de l'Homme-Vapeur, fera demain dimanche, de 1 heure à 3 heures, 60 fois en 1 heure le tour du Cours Fénelon, contre un des chevaux les plus intrépides de la ville.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 10 janvier 1884.

Naissances.

Huifier, Marcel. Caserne de gendarmerie. Bernadac, Marie, rue St Maurice, 7. Bonhoure, Joséphine, rue Fouillat, 7. Griffoul, Jeanne, rue des Capucins.

Mariages.

Coudere, Eugène, et Rossignol, Marie. Le Roy, Eugène, et Feyret, Jeanne.

Décès.

Desprat, Jean, 70 ans, à Cabessut. Miquel, Joseph, 76 ans, à Cabessut. Lacaze, Jean, ingénieur, 49 ans, rue du Pal. Faure, Georges, 25 ans, célibataire rue St-Maurice. Gibert, Jean, 80 ans, rue Nationale, 63. Périé, Félicité, s. p., 86 ans, (hospice). Escrouzailles, Joseph, 22 célibataire. Séval, Marie, s. p., 42 ans célibataire (hospice). Berger, Guillaume 83 ans, à Dines. Berger, Pierre, 69 ans, célibataire, rue Vaysse.

DEMANDEZ PARTOUT

l'Opinion

le plus complet et le plus intéressant des journaux à un sou.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT D'UN Jugement en séparation de biens.

Suivant jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, Marie Luzorgues, sans profession, épouse du sieur Jean-Pierre Sastres, domiciliée avec lui de la commune de Nuzéjouls, a été séparée de biens d'avec ledit sieur Sastres son mari.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq. L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE EXTRAIT D'UNE Demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, et par exploit de Combelles huissier, le tout en date du neuf janvier courant, la dame Marie Alibert, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors en date du onze décembre dernier, et habitant et domiciliée de la commune de St Cernin, a formé contre le sieur Jean-Pierre Maury, son mari, domicilié avec elle, une demande en séparation de biens. M^e Delbreil a été chargé d'occuper pour la dame Marie Alibert.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq. L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Plus cela change, plus c'est la même chose. — On dit que les gens vivant trop bien auront la goutte, ceux qui ne vivent pas assez bien auront les rhumatismes; or dans chacune de ces deux affections l'action curative est la même: elle consiste à éliminer l'excès d'acide urique. Que ceux qui sont sujets à ces affections fassent des Pilules Suisses leur ami intime et les douleurs ne tarderont pas à les quitter pour toujours. Ces pilules ne sont pas seulement curatives, mais surtout préventives.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauve de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

LE VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

LIRE DANS L'Illustration La Grande Marnière

Roman nouveau de M. Georges Ohnet. Magnifiquement illustré par EMILE BAYARD.

AVIS IMPORTANT LA SANTÉ

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangre, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

BOURSE. — Cours au 10 janvier.

Table with 2 columns: Bond type and Price. Includes 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 id. 1884, 4 1/2 0/0 ancien, 4 1/2 0/0 1883.

Dernier cours du 9 janvier.

Table with 2 columns: Bond type and Price. Includes Actions Orléans, Actions Lyon, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884), Obligations Lombardes (jouissance), Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Rue de la Liberté, N° 44, CAHORS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

NOTA. — Cette Maison, quoique faisant le même genre d'affaires, n'a rien de commun avec la Maison portant le même nom et précédemment établie sur le boulevard Gambetta.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

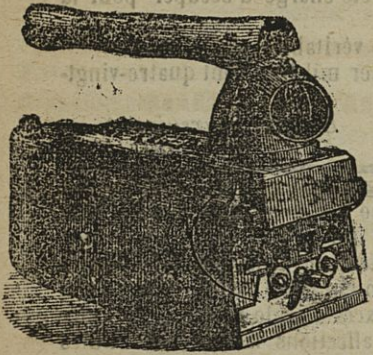
Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque 6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Bottes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christoffe, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

Vignes Américaines & Franco-Américaines

MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Table listing vine varieties (Montefiore, Riparia, Solonis, etc.) with prices per cent and per bushel.

FRANCO-AMÉRICAINE

Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racines greffés et bien soudés sur Riparia, Solonis ou Viala, 180 francs le mille

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau



Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

PÉPINIÈRE RURALE

créée en 1878, par M. BRU

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays.

Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages à donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes sortes de garanties.

Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS

PRIZ-COURANT 1884-1885

Table comparing French and American grape varieties (Auxerrois, Cabernet, etc.) with prices per cent and per bushel.

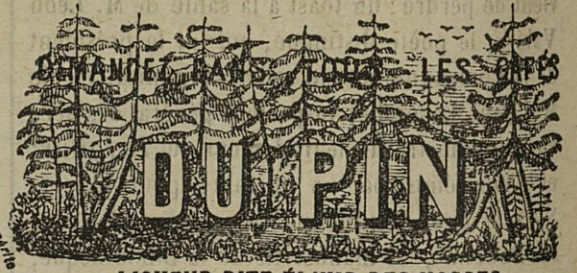
GARANTIE DE L'AUTHEICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.

91 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP. INT. 1882 HORS CONCOURS



MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÏTE PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter ; il est difficile de créer L'Ellixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. BIBLIOTHÈQUE UTILE. Sciences, Philosophie, Droit usuel, Économie domestique. List of books including 'HISTOIRE DE FRANCE', 'GÉOGRAPHIE', 'COSMOGRAPHIE', 'SCIENCE', 'PHILOSOPHIE', 'DROIT USUEL', 'ÉCONOMIE DOMESTIQUE'.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIÈRE. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exc. de l'art. 93 du régl. du 13 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.